

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MAI 2021**

Délibération
n° 2021.05.069.B

**Suivi animation
programmes PIG et
OPAH RU - 2 lots -
Lancement de l'appel
d'offres ouvert**

LE ONZE MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mai 2021**

Secrétaire de séance : Pascal MONIER

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Hélène GINGAST à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX

Excusé(s) :

Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Michaël LAVILLE, François NEBOUT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021

**DELIBERATION
N° 2021.05.069.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

SUIVI ANIMATION PROGRAMMES PIG ET OPAH RU - 2 LOTS - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat 2020-2025, GrandAngoulême souhaite renforcer son intervention en faveur de l'amélioration du parc privé en direction des propriétaires occupants et bailleurs.

Il s'agit d'apporter, en complément des aides de l'ANAH, un soutien financier aux propriétaires occupants modestes souhaitant rénover ou adapter leur logement et aux propriétaires bailleurs pour une remise sur le marché locatif de logement de qualité à loyers maîtrisés.

Deux dispositifs seront ainsi déployés sur le territoire.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle des 38 communes permettra aux ménages de bénéficier de subventions pour la rénovation énergétique, l'adaptation du logement ou encore la sortie d'habitat indigne. Les propriétaires bailleurs sont également éligibles à ces aides sous condition de conventionner leur logement avec l'ANAH.

D'autre part, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville de la ville d'Angoulême, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée entre la commune, l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et les services de l'Etat en décembre 2019.

Au regard des enjeux stratégiques de l'agglomération, il a été proposé que l'ORT évolue en ORT multi-sites. Ce projet d'ORT multi-sites constitue une réponse opérationnelle aux documents cadres de l'agglomération qui convergent vers un objectif de reconquête des centralités. Les communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre ont ainsi pu être intégrées dans ce projet dont la Loi a précisé qu'il valait Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU). L'avenant n°2 à la convention cadre ORT d'Angoulême transformant la convention d'ORT d'Angoulême en ORT multi-sites a été approuvé par le conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de ces deux programmes à la suite de l'arrêt définitif du PLH 2020-2025, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres pour assurer la mission de suivi animation de ces deux opérations. La durée prévisionnelle des deux dispositifs est de 5 ans, ce qui correspond à la durée de la convention passée avec les services de l'Etat dans le cadre de cette opération.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à 5, R. 2131-16 à 20 et L. 2113-10, R. 2113-1, R. 2162-1 à 6, R. 2162-13 à 14 du code de la commande publique, pour le suivi animation des deux programmes – 2 lots.

L'accord-cadre est alloué de la manière suivante :

Lot 1 : suivi animation du PIG (estimation annuelle : 66 650 € HT)

Lot 2 : suivi animation de l'OPAH RU (estimation annuelle : 58 400 € HT)

La forme du contrat est l'accord cadre mono attributaire composite :

- il est simple sur la base de prix forfaitaires annuels pour la durée du marché pour les prestations figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire
- il est à bons de commande sur la base de prix unitaires pour d'éventuelles prestations complémentaires par application des prix définis dans le bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement. Ces prestations sont définies dans le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) et concernent également la mise en place éventuelle de réunions supplémentaires.

L'accord cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée de 5 ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué en charge de la commande publique, à signer l'accord cadre à intervenir ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

D'IMPUTER la dépense sur le budget principal imputation 628814.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 mai 2021	<u>Affiché le :</u> 18 mai 2021